

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2017**



Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire **le mardi 25 avril 2017 à 20 heures 30.**
Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents, sauf absente excusée : J. ROCHE qui a donné pouvoir à C. CARCHIDI. Ce procès-verbal n'est pas seulement un document d'information ; il fait état des délibérations prises et des discussions abordées lors des séances du Conseil Municipal.
Après le rappel et l'approbation des délibérations du Conseil de la précédente séance, l'ordre du jour suivant est examiné :

BUDGET PRINCIPAL		Dépenses	Recettes
Vote	Section de fonctionnement	2 279 812,71 €	2 279 812,71 €
	Section d'investissement	1 231 322,67 €	1 231 322,67 €

Voté à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE REMONTEES MECANIQUES		Dépenses	Recettes
Vote	Section de fonctionnement	597 727,68 €	597 727,68 €
	Section d'investissement	1 118 727,00 €	1 118 727,00 €

Voté par 14 voix pour et 1 abstention (L.PASCAL)

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT		Dépenses	Recettes
Vote	Section de fonctionnement	434 545,45 €	434 545,45 €
	Section d'investissement	481 005,45 €	481 005,45 €

Voté à l'unanimité

BUDGET ANNEXE CANTINE		Dépenses	Recettes
Vote	Section de fonctionnement	261 223,82 €	261 223,82 €
	Section d'investissement	X	X

Voté à l'unanimité

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES		Dépenses	Recettes
Vote	Section de fonctionnement	154 624,93 €	154 624,93 €
	Section d'investissement	193 306,21 €	193 306,21 €

Voté à l'unanimité

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE		Dépenses	Recettes
Vote	Section de fonctionnement	130 201,72 €	130 201,72 €
	Section d'investissement	86 580,30 €	86 580,30 €

Voté à l'unanimité

BUDGET ANNEXE JAS DE MALIVERT		Dépenses	Recettes
Vote	Section de fonctionnement	115 000,00 €	115 000,00 €
	Section d'investissement	X	X

Voté à l'unanimité

BUDGET ANNEXE CAVEAUX		Dépenses	Recettes
Vote	Section de fonctionnement	6 685,41 €	6 685,41 €
	Section d'investissement	6 582,82 €	6 582,22 €

Voté à l'unanimité

II/Taxes locales

Reconduction des taux de l'année passée, sans augmentation :

*Taxe d'habitation.....	7,40%
*Taxe foncière (bâti).....	16,91 %
*Taxe foncière (non bâti).....	53,23 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces taux.

III/ Demande de subvention FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire) :

* Projet Place d'Armes : le Maire informe le Conseil que nous avons obtenu pour la phase 1 de ce projet (études + travaux pour un montant de 662 210,00 € HT) une subvention DETR de 200 000 €. Un financement dans le cadre du FRAT serait possible à hauteur de 30,20%. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** de déposer cette demande de subvention.

Concernant ce projet, le Maire précise qu'il sera tenu compte de certaines suggestions émises lors des réunions publiques : place piétonne, parking le long de la voie, le jeu de boules reste à son emplacement actuel, bloc accueil central au milieu de la place (services, OT.....), notamment. Il faudra également retravailler le stationnement à l'entrée du village, remodeler la montée de la Gendarmerie. Concernant la halle couverte, cela n'est plus une priorité.

IV/ Fonctionnement estival Grand-Puy VTT :

***Convention public-privé :**

1/ afin de réaliser des travaux (entretien, création de pistes) et d'optimiser le fonctionnement estival de notre site de VTT au Grand-Puy, notamment le côté animation et promotion, vidéos, réseaux sociaux, organisation de courses, etc... le Maire propose de missionner un prestataire de service. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise** le Maire à signer une convention de 3 ans renouvelable avec la Société «New Air Concept » qui précisera les modalités pratiques et financière de cette mission.

2/ Le Maire propose, également, de passer une convention de mise à disposition avec la propriétaire de la parcelle cadastrée D 811 au Grand-Puy (parcelle où est implanté le jardin d'enfants de l'ESF). **Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise** le Maire à signer la convention qui précisera les modalités pratiques et financières de cette mise à disposition.

***Tarifs :** les pistes de VTT ouvriront le samedi 3 juin. Le Maire propose les tarifs suivants :

Journée et ½ journée	
Journée adulte	15€
Journée enfant*	13.50€
½ journée adulte	11€
½ journée enfant*	11€
Promotion journée	10.50€
Groupes (>= 8-10 personnes)	
Groupes	12€
Séjours	
10 journées non consécutives adulte	110€
10 journées non consécutives enfant*	100€
2 journées consécutives adulte	28€
2 journées consécutives enfant*	25€
Piétons	
La montée	7€
Saison Grand-Puy HIVER / ETE	
Saison Grand-Puy Hiver – Eté adulte	145€
Saison Grand-Puy Hiver – Eté enfant*	109€

- * Enfants : moins de 12 ans
- Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans.
- ½ journée matin de 10 h à 13h 30
- ½ journée après-midi de 13 h 30 à 17 h 00

Juin et septembre : ouverture les week-ends de 10 h à 17 h non-stop.

Juillet et août : ouverture le samedi, dimanche, lundi et mardi de 10h à 17 h non-stop (ouvert le 14 juillet et le 15 août).

Tarifs VTT-PASS (SEYNE-MONTCLAR) : 140 € adulte-110 € enfant –

Tarifs licenciés club VTT : 60 € adulte-40 € enfant.

Voté à l'unanimité.

V/ Maison du Mulet :

*Modification délibération financement FEADER : le Maire donne la parole à M. REY qui précise qu'il est nécessaire de modifier la délibération prise pour une demande de subvention FEADER. En effet, le montant de l'opération est baissé : 86 556 € HT au lieu de 98 000 € HT et le plan de financement est modifié, à savoir que nous pouvons demander une aide au Conseil Régional à hauteur de 47 % en plus de la subvention FEADER.

Voté par 12 voix pour et 3 abstentions (G. CHABOT-N.ESCLAPEZ-L.PASCAL).

*Appel à projet restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé : M.REY fait part aux Conseillers Municipaux de l'appel à projet ci-dessus lancé par le Conseil Régional. Le projet de restauration du rez de cour et de la cour de la Maison du Mulet déposé dans le cadre du FEADER entre dans les critères d'éligibilité de cet appel à projets. **Voté par 12 voix pour et 3 abstentions (G.CHABOT-N.ESCLAPEZ et L.PASCAL).**

Il est nécessaire, également, de prendre une délibération pour désigner un bureau de contrôle technique pour le projet initial, 3 bureaux ont été consultés. **Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (G.CHABOT-N.ESCLAPEZ et L.PASCAL) désigne SOCOTEC.**

VI/ Vente de coupe de bois les Viérards : cette question est reportée à une séance ultérieure.

VII/ Point sur la communauté d'agglomération : le Maire fait le point sur l'avancée de l'organisation PAA. Des commissions seront désormais ouvertes aux Conseillers Municipaux de chacune des communes (finances, économie, tourisme, environnement et transition énergétique... un groupe de travail concernant le transport volet touristique et usagers va, également, être constitué (candidatures à faire passer par la commune).

VIII/ Questions diverses :

*Contrat JVS Mairistem : le contrat Horizon Villages On Line (logiciels, licences de la logithèque, accompagnement des utilisateurs et assistance téléphonique) conclu avec la SAS JVS MAIRISTEM arrive à échéance. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** de renouveler ce contrat pour une durée de 3 ans.

* Cession gratuite au Conseil Départemental de la parcelle C 818 à Couloubroux : délibération prise lors d'un précédent Conseil.

* Abonnement PREDICT : le Maire propose au Conseil Municipal de souscrire à la mise en œuvre d'un service proposé par notre assureur, la SMACL, concernant un abonnement, PREDICT, annuel au pack Standard, service d'aide à la décision pour la gestion des risques hydrométéorologiques (inondation, tempête, submersion marine, fortes chutes de neige) pour une durée de 5 ans au prix de 700 € HT/an. **Voté à l'unanimité.**

* SDE 04 : modification des statuts du SDE 04, à savoir transfert de son siège social au 5, rue Bad Mergentheim 04000 DIGNE-LES-BAINS. **Voté à l'unanimité.**

Séance levée à 23 heures 25.